

REGLEMENT INTERIEUR

Centre Aéré Hégenheim – Jeunesse et Avenir

Ce document présente le règlement intérieur de base pour l'été Juillet 2021, en complément du protocole sanitaire qui sera mis à jour pour l'été 2021. Ce document vous sera communiqué dès qu'il sera mis à notre disposition.

L'enfant est inscrit pour une semaine minimum. Son inscription sera effective dès que toutes les pièces du dossier seront en possession des responsables. Le centre accueillera les enfants tous les jours (du lundi au vendredi) suivant les horaires précisés ci-dessous. Tout retard doit être signalé aux responsables.

	Lundi au Jeudi	Vendredi
accueil des enfants	entre 8h00 et 9h30	entre 8h00 et 9h30 *
départ des enfants	entre 17h30 et 18h30	entre 17h00 et 18h00*

Le point de rassemblement se trouve à l'entrée du lieu d'accueil (voir fiche technique). L'enfant doit s'y présenter accompagné par l'un de ses parents. La personne qui accompagne l'enfant est tenue de rester à ses côtés jusqu'à l'arrivée des responsables du centre.

Le panneau d'informations situé au point de rassemblement devra être consulté tous les jours par les parents (matin et soir).

Le soir, les parents devront rechercher leur(s) enfant(s) entre 17h30 et 18h30 au point de rassemblement. (le vendredi : entre 17h00 et 18h00). Aucun jeune ne sera autorisé à quitter le centre seul, sans l'accord écrit des parents. Tout départ après les heures officielles d'ouvertures entraînera la facturation d'une pénalité de retard de 8 € par enfant et par ½ heure entamée.

Un programme indicatif sera affiché en début de semaine. Il pourra néanmoins être modifié en fonction du temps.

Chaque semaine, une sortie journalière est prévue pour tous les enfants. Le départ aura lieu à 8h00 (*) aux dépens des retardataires.

(*): Sauf indication contraire communiquée par l'équipe d'animation.

Les déplacements se font en bus, en mini-bus, à pieds, vélo, ou avec les voitures de fonction. Les mini-bus et les voitures sont conduits par les animateurs.

Il est conseillé aux enfants de venir en tenue sportive. L'encadrement ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable si un jeune salit, abîme, ou perd ses habits. De même, l'enfant est responsable de ses affaires (montre, boucles d'oreilles, lunettes, etc.). Les couteaux de poche, les lecteurs MP3, les consoles de jeux sont interdits. Les téléphones portables sont déconseillés et devront rester rangés au vestiaire tout au long de la journée.

Dans le cadre du droit à l'image et du respect de la vie privée, la publication par les participants de photos, de vidéos et/ou de commentaires sur les réseaux sociaux et sur internet est strictement interdite. Lors du centre aéré nous serons amenés à filmer ou à photographier votre enfant. Ces photos pourront nous servir à illustrer nos plaquettes, articles de presse, ou site web.

Toute absence est à signaler au responsable du centre aéré. (Possibilité de téléphoner entre 7h30 et 19h00 au 03 89 70 91 00).

Afin d'éviter les désistements de dernière minute, le barème des frais d'annulation est fixé comme suit:

- jusqu'à 21 jours avant le début de la semaine : 8 euros pour frais de dossier
- jusqu'à 14 jours avant le début de la semaine : 20 % du prix de la semaine + 8 euros
- dans les 14 jours qui précèdent le début de la semaine : 50 % du prix de la semaine + 8 euros
- la totalité du prix de la semaine est due en cas de non présentation le lundi matin à 7h30

En cas de manquement à la discipline ou au présent règlement, les responsables se réservent le droit, après concertation avec les parents, d'exclure un jeune du centre aéré. Aucun remboursement ne pourra alors être exigé par les parents.

En cas de problèmes, n'hésitez pas à vous adresser à l'équipe d'animation qui se tient tous les jours à votre disposition ou par mail à info@jeunesse-et-avenir.com

Le Président, Samuel Runser